

**NOTE DE PRESENTATION SYN****DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

*Sommaire :*

*I. Le cadre général*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques – Récapitulation*

**I. Le cadre général**

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune de Cogolin a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et **l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022**.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur le décide suite au rapport sur les trois années d'expérimentation rendu par le gouvernement au plus tard le 15 novembre 2023.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le compte financier unique 2022 a été voté le 4 avril 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

## II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 083-218300424-20230404-DCM20230404\_05-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 044 342,10 €	<b>Excédent n-1 reporté</b>	<b>2 685 301,59 €</b>
Dépenses de personnel	9 295 388,31 €	Recettes des services	1 292 033,48 €
Subventions et participations versées	984 673,04 €	Subventions et participations perçues	1 778 821,09 €
Dépenses financières	205 329,54 €	Impôts et taxes	12 237 624,41 €
Dépenses spécifiques	22 084,42 €	Recettes spécifiques	368 849,71 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	734 038,48 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	258 755,11 €
		Autres recettes de gestion courante (domaine)	3 912 789,27 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>15 285 527,51 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>22 534 174,66 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections – dépenses (amortissements, plus-values de cessions)	1 609 671,62 €	Ecritures d'ordre entre sections – produits (travaux en régie, moins-values de cessions)	100 703,77 €
<b>Total général</b>	<b>16 895 527,51 €</b>	<b>Total général</b>	<b>22 634 878,43 €</b>

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **résultat excédentaire de 5 739 350,92 €** (contre 5 485 301,59 € en 2021).

### DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **15 285 855,89 €** et enregistrent une augmentation de **2,44%** par rapport au compte administratif 2021.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) baissent de **1,53%** (-62 634,75 €) grâce à la maîtrise des différentes dépenses qui a pu compenser la hausse des prix et représentent 26,46% des dépenses réelles.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (60,81% des dépenses réelles contre 60,4 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL 2021) avec 226 agents au 31/12/2022 (soit 10 agents de plus qu'au 31/12/2021) et évoluent de plus de 339 300 € soit + 4,41 % par rapport à 2021.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **984 673,04 €** et augmente de 7,88% (+71 916 €), du fait principalement des créances irrécouvrables (+54 236 €) et comprend notamment :

- L'augmentation des **autres participations** (crèches, cinéma et colonies) qui s'élèvent à 325 168,11 € (+17 392 €),
- L'augmentation de la subvention au CCAS de 13 400 €, pour un total de 180 300 €,
- Les **participations aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) +2 639 €,
- Le maintien des subventions aux associations +1 498 €,
- La baisse de la contribution au centre de gestion pour le personnel privé d'emploi -13 257 €,
- Et divers remboursements qui étaient auparavant imputés au chapitre 67 (+7 003 €)

Les **frais financiers** s'élèvent à **205 329,54 €**, en baisse de 34 157,57 € (-14,26%) par rapport à 2021.

Les **charges spécifiques** s'élèvent à **22 084,42 €** et augmentent de 7 868 €. Ce chapitre ne concerne plus que les annulations de recettes sur exercices antérieurs (+19 493 €) du fait de l'imputation au chapitre 65 des autres dépenses du fait du passage en M57 (subventions et charges exceptionnelles, bourses et prix : -11 625 €).

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **734 038,48 €** à 2021 (-11 098 €) correspondant notamment au reversement d'un trop compensation de 2020 opéré en 2021 (-8 125€) et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour (-2 081 €).  
Le reste correspondant au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € et demeure inchangé.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **19 848 873,07 €** et enregistrent une augmentation de **9,25% (+ 1 680 096,01 €)**.

**Les produits des services** (chapitre 70) s'élèvent à **1 292 033,48 €**, en hausse de 21,42 % principalement du fait de l'augmentation des effectifs accueillis en cantine et centres de loisirs (+184 656 €) et représentent 6,51 % des recettes réelles (soit au-dessus de leur niveau d'avant crise sanitaire : 6,05% en 2019).

Le chapitre 73 en M14 (impôts et taxes) est ventilé en 2 chapitres en M57 :

**Les impôts et taxes** (chapitre 73) comprenant l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2021.

**La fiscalité locale** (chapitre 731) pour un montant de **11 411 594,97 €** en augmentation de 11,88%.

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes incluant les rôles supplémentaires pour **8 885 884 €**, soit +3% (+258 904 €)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (1 461 600,06 € soit +30 094 €)
- et diverses autres taxes pour un total de 1 064 110,91 € (+184 653 €) : taxe de séjour (311 265,18 € soit +121 609 €), taxe sur l'électricité (343 241,69 €), redevances d'occupation du domaine public comprenant les marchés, terrasses et surtout les chantiers (283 248,08 € soit +127 756 €), et la taxe locale sur la publicité extérieure (126 355,96 € soit +6 015 €).

Le **produit de la fiscalité locale (8 885 884 €)** se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation sur résidences secondaires & TH sur logements vacants : 1 745 038 € (+3,45%)

Taxe sur le Foncier Bâti 7 011 050 € (+3,85%)

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 67 934 € (+4,90%)

Rôles supplémentaires sur exercices antérieurs : 61 862 €

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 778 821,09 €**, en diminution de 3,08% (soit -56 600,76 €).

En effet, la baisse continue de la DGF (-73 417 €) est atténuée notamment par l'augmentation de la dotation globale de décentralisation au titre des documents du PLU qui augmente de 19 000 €.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 912 789,27 €** et augmentent de 27,63% (+847 052,36 €) du fait notamment des indemnités pour occupation sans droit ni titre (541 100 €), du reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal (+114 000 €), de la redevance portuaire (+ 197 562,68 €) qui viennent compenser les pertes des recettes du loyer du Yotel et de diverses redevances (galerie Raimu, port Gisclette, Decaux) pour - 80 000 € environ.

**Les recettes spécifiques** (chapitre 77) s'élèvent à **368 849,71 €**, en hausse de 240 649,96 €.

En effet, bien que la plupart des produits exceptionnels soient dorénavant imputés au chapitre 75 (remboursement des assurances, astreintes et divers remboursements), soit une baisse de 104 975,93 € ; ces recettes augmentent du fait des cessions immobilières et mobilières (+ 332 264 €).

**Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **258 755,11 €** et baissent de 52 561,72 € (-16,88%). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...). A titre d'exemple, les contrats aidés étaient au nombre de 5 au 31/12/2022 contre 16 l'année dernière.

### III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 083-218300424-20230404-DCM20230404\_05-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	528 712,93 €
Remboursement de taxes ou dotations	36 687,00 €	Taxe d'aménagement	577 002,62 €
Remboursement d'emprunts & cautions	1 264 825,17 €	Emprunt & cautions	5 874,00 €
Travaux de bâtiments	718 333,50 €	Mise en réserves	2 800 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	1 089 046,40 €	FCTVA	291 192,00 €
Frais d'études et logiciels	305 728,83 €	Produits des amendes de police	96 468,00 €
Matériels & acquisitions foncières	1 255 187,04 €	Subventions d'équipement reçues	214 498,12 €
Subventions d'équipement versées	6 874,20 €	Recettes financières	
Autres dépenses		Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 679 730,14 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 513 747,67 €</b>
Ecritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	160 299,85 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	1 669 267,70 €
<b>Total général</b>	<b>4 839 029,99 €</b>	<b>Total général</b>	<b>6 183 015,37 €</b>

**En investissement**, le résultat de clôture de la section s'élève à **+ 1 343 985,38 €** (contre + 629 371,05 € en 2021).

#### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4 678 730,14 €**.

Les reports sur l'exercice 2023 s'élèvent à 8 336 330,04 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 809 427,90 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 264 825,17 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 1 255 187,04 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 305 728,83 € ;

Les remboursements ou reversements de la taxe d'aménagement (chapitre 10) pour 36 687 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 6 874,20 € (ravalements de façades et participation versée à l'EPCI pour l'acquisition de broyeur à végétaux).

**Les principales réalisations** de l'année 2022 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- Pont st Marc : 242 980 €
- Réfection de la voie de l'Audiguier : 159 948 €
- Création d'un parking rue du Stade : 100 111,20 €
- Création ouvrage pluvial chemin des Crottes : 61 609,20 €
- Remise en état des chemins de Radasse et du Canadel : 44 305,20 €
- Divers travaux de réseaux d'eau : 32 214,70 €
- Travaux de signalisation verticale et horizontale : 16 839,60 €
- Aménagement des abords de l'EHPAD Peirin : 11 409 €
- Réfection cours proximité du Stade : 10 245,60 €
- Création portail coulissant parking du Stade : 8 553, 60 €
- Nivellement de la plage des Marines : 8 064 €

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 117 475 € avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 311 835 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles, le changement de et des travaux de peinture dans les différents sites ;
- des travaux dans les équipements sportifs pour 35 882 € ;
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 372 665 € dont 229 906 € pour le Château.

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **3 985 034,74 €** et se répartissent comme suit :

- Les **dotations, fonds & réserves** qui représentent plus de 92 % des recettes réelles de la section. Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2 800 000 €) le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 577 002,62 € et du fonds de compensation pour la TVA (291 192 €).

- Les **subventions** pour 310 966,12 €

Il s'agit de la participation pour amendes de police (96 468 € soit +19 419 €), des subventions de l'Etat pour la rénovation énergétique de l'école Fontvieille (29 661,28 €), pour l'aménagement de la mairie annexe (47 669 €), du socle numérique des écoles (13 569,50 €) et des subventions de la communauté de communes (64 000 €) et du département (30 425,95 €) pour les dégâts sur la galerie du Rialet (64 000 €) et enfin de la région pour le véhicule du CCFE (20 072,39 €).

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 376 688 € pour l'Etat (DSIL extension du groupe scolaire Le Rialet),
- 160 832 € pour le solde de la DSIL du Château,
- 50 000 € de la CAF pour le centre ados,
- 29 661 € pour le solde de la DSIL de l'école Fontvieille,
- 24 000 € de participation de l'Etat au titre de la relance du logement ;
- et 1 947 900 € pour les PUP des Coustelins et des Fourches.

- Les **dépenses financières** s'élèvent à **5 874 €** correspondant à des cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu etc).

En effet, cette année encore, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

**IV. Les données synthétiques du compte financier 2022– Récapitulation**

a) Les masses budgétaires du budget principal :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 895 527,51</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 634 878,43</b>
DEPENSES REELLES	15 285 855,89	RECETTES REELLES	19 848 873,07
		Résultat 2021 reporté	2 685 301,59
DEPENSES D'ORDRE	1 609 671,62	RECETTES D'ORDRE	100 703,77
<b>Résultat cumulé</b>			<b>5 739 350,92</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 839 029,99</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 183 015,37</b>
DEPENSES REELLES	4 678 730,14	RECETTES REELLES	3 985 034,74
		Résultat 2021 reporté	528 712,93
DEPENSES D'ORDRE	160 299,85	RECETTES D'ORDRE	1 669 267,70
<b>Résultat cumulé</b>			<b>1 343 985,38</b>
<i>Reports</i>	<i>8 336 330,04</i>	<i>Reports</i>	<i>2 743 615,15</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 456 361,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 501 629,56</b>
DEPENSES REELLES	15 693 500,38	RECETTES REELLES	20 374 259,13
DEPENSES D'ORDRE	1 762 860,62	RECETTES D'ORDRE	127 370,43
		Résultat 2021 reporté	3 026 471,17
<b>Résultat cumulé</b>			<b>3 045 268,56</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 975 184,11</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 808 376,64</b>
DEPENSES REELLES	4 788 217,60	RECETTES REELLES	3 985 919,94
DEPENSES D'ORDRE	186 966,51	RECETTES D'ORDRE	1 822 456,70
		Résultat 2021 reporté	637 729,89
<b>Résultat cumulé</b>			<b>833 192,53</b>

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2022, la dette communale se compose de 19 emprunts (1 de moins qu'en 2021) et s'élève à 7 378 498,33 € (contre 8 636 473,50 € au 31/12/2020).

La dette est à **taux fixe pour près de 87%**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette et son taux moyen est de 2,75% ; pour le reste, il s'agit de la dette indexée sur le livret A pour 5,4% (avec un taux moyen de 5,3%) et d'emprunts à taux variable pour un peu plus de 7% avec un taux moyen de 2,74%.



La capacité de désendettement totale\* est de 1,8 ans en 2022 (contre 2,7 ans en 2021).

\*Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la colle dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

	2020	2021	2022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>17 347 231</b>	<b>18 168 777</b>	<b>19 848 872</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 505 599</b>	<b>14 921 154</b>	<b>15 285 855</b>
Epargne de gestion	2 999 356	3 472 228	4 421 181
Epargne brute	2 712 692	3 224 922	4 208 052
Taux d'épargne brute (en %)	15,75 %	17,77%	21,59%
Epargne nette	1 447 229	1 952 015	2 950 077

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

On peut noter que les efforts de maîtrise des dépenses combinés à une augmentation des recettes ont porté leurs fruits, permettent de maintenir une épargne positive et d'améliorer l'épargne nette de près de 1 M€ en 2022.

e) Principaux ratios : en 2022, la population légale de la commune était de 11 549 habitants (contre 11 798 en 2021)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2021)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 314,91	1 099
Produit des impositions directes/population	766	594
Produit des impositions directes + reversements/population	898	804
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 718,67	1 305
Dépenses d'équipement brut/population	300,49	297
Encours de dette/population	638,89	829
DGF/population	137,44	170
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,81%	60,4%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	83,35%	91,0%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	17,20%	22,8%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	37,17%	63,5%